



# ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Affaire suivie par :  
Nathalie Colle  
IA-IPR EVS  
Mél : [Nathalie.Colle-Audoucet@ac-strasbourg.fr](mailto:Nathalie.Colle-Audoucet@ac-strasbourg.fr)

Rectorat de Strasbourg  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

Le Recteur de l'académie de Strasbourg

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs  
d'école  
S/C de mesdames et messieurs les IEN chargés d'une  
circonscription du premier degré  
S/C messieurs les directeurs académiques de l'éducation  
nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Strasbourg, le 28 avril 2022

Objet: Appel à projets « école ouverte - vacances apprenantes - Été 2022 »

Les congés d'été qui approchent nous invitent à nouveau, comme les années passées, à chercher à répondre à un besoin d'expériences collectives positives, de partage et de remobilisation des savoirs pour nos élèves, en particulier pour tous ceux qui ont été le plus touchés par les conséquences de la crise sanitaire.

L'opération « vacances apprenantes » répond à cet enjeu. Différents dispositifs complémentaires engageant nos écoles, nos établissements et nos personnels sont regroupés sous le label « école ouverte – vacances apprenantes – été 2022 ». Ces dispositifs ont tous pour dénominateurs communs le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable. Ils sont mis en œuvre dans le respect des consignes sanitaires.

Le présent courrier en décrit les modalités particulières de mise en œuvre pour l'été 2022.

## **1. Les différents dispositifs « école ouverte-vacances apprenantes » pour l'été 2022**

- Le dispositif « stages de réussite » : activités centrées uniquement sur des remédiations disciplinaires
- Le dispositif « école ouverte » : activités conjuguant les remédiations disciplinaires ET les activités artistiques, sportives culturelles pour les collèges et les LEGT
- Le dispositif « l'été du Pro » : l'école ouverte pour les lycées professionnels
- Le dispositif « école ouverte buissonnière » : des séjours en zones rurales
- Le dispositif « école ouverte : mon patrimoine à vélo » : activités de cycle permettant la découverte du patrimoine naturel et architectural

## **2. Principes généraux et communs à l'ensemble des dispositifs**

- Les projets retenus s'étendront sur une durée comprise entre une et deux semaines, quelles que soient la ou les périodes retenues en juillet et/ou en août. Aucun seuil minimum d'élèves n'est exigé.
- Les dates :  
soit du vendredi 8 au mercredi 13 juillet.  
soit du mercredi 24 au mardi 30 août.

- Les dispositifs sont proposés gratuitement aux élèves qui s'inscrivent sur la base du volontariat. Il revient toutefois aux directeurs d'école, en lien avec l'IEN, et aux chefs d'établissement d'identifier les élèves qui pourraient tirer bénéfice des dispositifs et de les encourager à s'inscrire. Les élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers font l'objet d'une attention soutenue.
- Les personnels seront sollicités, sur la base du volontariat.
- Avec l'accord de la collectivité de rattachement, un établissement ou une école pourra accueillir des élèves d'autres EPLE ou d'autres écoles, dans le cadre d'un projet commun et/ou dans une dimension inter degrés.
- Les écoles et les établissements retenus s'engagent à transmettre deux photos des activités accompagnées d'un bref descriptif, en vue d'en assurer une valorisation académique, à l'adresse générique : [vacancesapprenantes@ac-strasbourg.fr](mailto:vacancesapprenantes@ac-strasbourg.fr)

### **3. Mise en œuvre de l'appel à projets des stages de réussite**

La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à l'école, au collège et au lycée est l'objectif prioritaire de tous les acteurs de l'éducation nationale. À cette fin, des stages de réussite peuvent être mis en place durant les vacances scolaires d'été, à destination des élèves les plus en difficulté, sur la base du volontariat et du dialogue avec les élèves et leurs parents. Ils ont vocation à se déployer dans toutes les écoles élémentaires et dans tous les établissements secondaires publics, en particulier dans les territoires les plus en difficulté.

Chaque stage de réussite sera d'une durée totale maximum de 15 heures pour une semaine complète, à raison de trois heures par jour durant 5 jours au maximum.

La conduite de ces modules est confiée à des professeurs des écoles ou à des professeurs de collèges et de lycées volontaires, titulaires ou contractuels qui seront rétribués en HSE.

#### **Pour le 1<sup>er</sup> degré :**

Une circulaire relative à votre département fixe les modalités et l'organisation.

Bas-Rhin : contact Madame Peggy KREMPP-ARCHER, cheffe du bureau de la formation continue (division du 1er degré).

Haut-Rhin : contact Monsieur Hervé CAROL, chef de bureau des moyens et pilotage.

**Pour le 2<sup>nd</sup> degré**, le formulaire d'appel à projet est dématérialisé (cf. 6. Calendrier).

### **4. Mise en œuvre de l'appel à projets des dispositifs « école ouverte »**

Comme l'été dernier, « école ouverte » est mis en œuvre non seulement dans les écoles et établissements des réseaux d'éducation prioritaire ou situés dans les territoires relevant de la politique de la ville, mais aussi dans les écoles et les établissements des zones rurales éloignées et dans tous les territoires fragilisés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques. Il concerne également l'ensemble des élèves, du CP à la terminale.

L'ouverture des écoles et établissements pendant les vacances d'été devra se faire dans le respect des consignes de sécurité sanitaire en vigueur et en concertation avec les collectivités territoriales de rattachement.

Les intervenants ainsi que les directeurs d'école et chefs d'établissement (responsables du programme, du contenu et du déroulement de l'opération « vacances apprenantes ») percevront des indemnités de vacation.

Les enseignants, titulaires ou vacataires, pourront être mobilisés en tant qu'intervenants ou encadrants, ainsi que les personnels ou acteurs suivants : autres personnels de l'État, personnels des collectivités territoriales, membres d'associations, parents d'élèves, étudiants, adultes-relais, réserve citoyenne de l'Éducation nationale, jeunes en service civique.

Les agents habilités des services académiques et départementaux de l'Éducation nationale vérifieront l'honorabilité des intervenants par l'interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVIS).

Les financements de l'État (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, ministère de la cohésion des territoires) pourront être complétés par la participation des collectivités et de divers organismes publics qui pourront apporter leur concours sous forme de subvention ou de ressources humaines et/ou matérielles. Les financements de l'État permettent de couvrir les dépenses de rémunération des agents publics, des intervenants extérieurs ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Le guide académique en annexe 1 détaille la procédure administrative à suivre.

#### **4.1 Dispositif « école ouverte » pour les écoles, les collèges et les LEGT**

Le dispositif « école ouverte » permet d'accueillir dans les écoles, collèges et lycées des jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence et de leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives, culturelles et éducatives. Il a pour vocation de réduire les fractures scolaires en permettant aux élèves de se préparer dans les meilleures conditions à la prochaine rentrée des classes, en bénéficiant, par exemple, d'une semaine d'intégration et de cohésion (pour les entrants de sixième ou de seconde). Il contribue à l'égalité des chances en constituant un moyen de lutte contre le décrochage scolaire. Le programme peut intégrer des actions conduites en partenariat avec les collectivités, des associations, des structures ou intervenants divers.

#### **4.2 Dispositif « l'été du Pro » : l'école ouverte pour les lycées professionnels**

Le dispositif « l'été du Pro » permet d'accueillir des lycéens professionnels de profils variés. Les élèves inscrits dans un cycle de formation pourront par exemple renforcer leurs compétences professionnelles et générales ; ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme en juin pourront préparer la session de septembre ; d'autres, en fin de parcours, prépareront leur insertion professionnelle ou leur poursuite d'études ; d'autres encore pourront découvrir une nouvelle filière professionnelle dans le cadre d'un projet de réorientation ou bénéficier d'une découverte des métiers (collégiens issus de troisième prépa-métiers notamment).

Les élèves pourront être accueillis dans leur établissement d'origine ou dans un établissement proposant un accès aux plateaux techniques nécessaires à leur formation initiale. Les activités sur plateaux techniques se feront toujours sous la supervision de professeurs d'enseignement professionnel de l'établissement d'accueil et par petits groupes.

#### **4.3 Dispositif « école ouverte buissonnière » : des séjours en zones rurales**

Le dispositif « école ouverte » s'enrichit en intégrant dans son organisation un séjour en zones rurales, tel que décrit dans le cahier des charges en annexe 2, permettant aux jeunes de découvrir un territoire différent de celui qu'ils connaissent au quotidien. Cette immersion favorisera la sensibilisation au développement durable et encouragera les prises de responsabilité et l'autonomie.

Cette offre pourra se décliner selon deux modalités :

- soit sous forme itinérante (camp sous tente) ;
- soit en bénéficiant d'un accueil dans des locaux mis à disposition par la collectivité permettant un renforcement des apprentissages (école, établissement) ainsi qu'un hébergement (internat notamment).

Ces séjours buissonniers sont soit organisés directement par l'établissement ou la collectivité, soit, par délégation, par un partenaire associatif ayant l'expérience des classes transplantées avec hébergement.

#### **4.4 Dispositif « mon patrimoine à vélo »**

Depuis l'année dernière, "mon patrimoine à vélo" vient étoffer l'offre de dispositifs. Dans le prolongement de l'acquisition du "savoir rouler", l'objectif est la découverte du patrimoine naturel et architectural à vélo. Des excursions peuvent être organisées à la journée. Un séjour avec nuitées peut également donner lieu à des circuits itinérants. Il est possible de s'appuyer sur des partenariats avec des collèges voisins qui disposeraient de vélos, mais aussi sur d'autres partenariats locaux.

Les personnels des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des DSDEN peuvent accompagner dans leur recherche écoles et établissements qui le souhaiteraient :

- Haut-Rhin : [marlene.bouyat@haut-rhin.gouv.fr](mailto:marlene.bouyat@haut-rhin.gouv.fr)

- Bas-Rhin : [emilie.stangret@bas-rhin.gouv.fr](mailto:emilie.stangret@bas-rhin.gouv.fr)

### **5. Points d'appui et accompagnement**

L'expérience acquise lors des sessions précédentes par les écoles, collèges et lycées engagés dans ces dispositifs doit pouvoir être largement partagée. De même, les établissements de l'éducation prioritaire inscrits les années passées dans le dispositif « école ouverte » disposent d'une solide expérience en termes de projets et de partenariats.

Des exemples inspirants de projets menés ces dernières années et des ressources (documentations pédagogiques, listes de partenaires locaux potentiels et contrats et conventions types) sont accessibles sur le site académique à l'adresse suivante : <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/vacances-apprenantes-ressources-et-partenariats/>

La Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) est un partenaire possible. Des ressources et contacts vont être mis en ligne sur le site académique très prochainement.

L'ensemble des conseillers, services et délégations académiques ainsi que les corps d'inspection restent mobilisés pour vous accompagner dans la mise en œuvre du programme « école ouverte – Vacances apprenantes - Été 2022 ».

Une adresse fonctionnelle académique est à la disposition des directeurs d'école et des chefs d'établissement : [vacancesapprenantes@ac-strasbourg.fr](mailto:vacancesapprenantes@ac-strasbourg.fr)

Vous pouvez contacter pour toutes questions concernant :

-L'appel à projet : madame Nathalie COLLE (IA-IPR EVS) : [nathalie.colle-audoucet@ac-strasbourg.fr](mailto:nathalie.colle-audoucet@ac-strasbourg.fr)

-Les subventions, vacations, frais de fonctionnement : madame Aurélie KAETZEL (DOS) : [Aurelie.Kraemer1@ac-strasbourg.fr](mailto:Aurelie.Kraemer1@ac-strasbourg.fr)

## 6. Calendrier

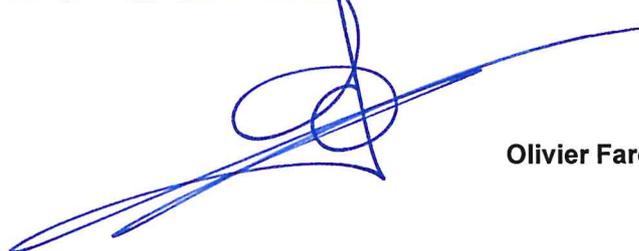
Des formulaires en ligne, spécifiques à chacun des dispositifs, sont accessibles en annexe 3 et permettent aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement de saisir les propositions élaborées en réponse au présent appel à projets. Afin de vous aider à renseigner l'enquête en ligne, une matrice de chaque enquête est jointe à la présente circulaire (annexes 4 à 9).

Cette saisie en ligne devra être réalisée au plus tard le 8 juin 2022.

La commission d'attribution des subventions se réunira mi-juin pour étudier les projets. Un retour vers les établissements se fera par mail le 22 juin 2022 au plus tard. La subvention fera l'objet d'une notification de la Division de l'Organisation Scolaire qui versera la subvention arrêtée par la commission académique.

Je sais pouvoir compter cette année encore sur notre capacité de mobilisation et notre souci d'exemplarité qui permettront à notre Institution d'être à la hauteur des enjeux scolaires et de cohésion sociale dont ce programme ambitieux est porteur.

Bien cordialement



**Olivier Faron**

Annexe 1 : Guide académique « école ouverte - été 2022 - contrats et conventions »

Annexe 2 : Cahier des charges « école ouverte buissonnière »

Annexe 3 : Liens vers les enquêtes dématérialisées

Annexe 4 : Matrice enquête « Stages de réussite »

Annexe 5 : Matrice enquête « Ecole ouverte (écoles, collèges, LEGT) »

Annexe 6 : Matrice enquête « Ecole-ouverte, l'été du Pro »

Annexe 7 : Matrice enquête « Ecole ouverte buissonnière »

Annexe 8 : Matrice enquête «Ecole ouverte, mon patrimoine à vélo »